



Animation du site Natura 2000  
Cotes de Bieil et Montoussé  
**Bilan de l'animation**  
**Mars 2018\_Mars 2021**

**Mairie de Boulogne et AREMIP**



# Natura 2000

- Un réseau européen de sites
- Basé sur deux directives : Directive Habitats (et Directive Oiseaux
- Les sites sont désignés parce qu'ils abritent des milieux naturels (Habitats) ou des espèces, dits d'Intérêt Communautaire. Ces habitats et espèces sont recensés au niveau de l'Europe comme devant être préservés.
- Les Etats ont la responsabilité de préserver ou d'améliorer l'état de conservation de ces habitats et espèces ; ils ont le choix des moyens pour y arriver



# En France, le choix de la concertation et de la contractualisation

- ▶ Etablissement d'un **Document d'Objectifs**, dans la **concertation**, qui sert de feuille de route pour les actions à mener sur le site
- ▶ Gouvernance par les collectivités territoriales et validation par un **comité de pilotage**
- ▶ Mise en œuvre de Natura 2000 se fait par la **contractualisation**
- ▶ Possibilité pour les propriétaires ou les gestionnaires, de passer des contrats pour entretenir ou restaurer des habitats naturels ou des habitats d'espèces :
  - ▶ MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : sur des parcelles agricoles
  - ▶ Contrats Natura (forestiers ou ni agricole, ni forestier) sur des parcelles non agricole
- ▶ Sur les sites Natura 2000, les réglementations s'appliquent comme ailleurs ; une **évaluation des incidences** est nécessaire pour certains projets

# Le site Natura 2000 Côtes de Bieil et Montoussé



**98 ha**

**Au bord du lac  
de la Gimone**

Le Document  
d'Objectifs a été  
validé en 2005  
L'animation a été  
portée par la Mairie  
dès 2007

110 220 440 Mètres



# Les cotes de Bieil et Montouss

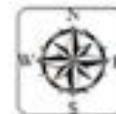
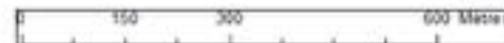


- Ce coteau sec a été désigné site Natura 2000 pour ses pelouses calcaires, du fait du cortège d'orchidées qu'elles abritent.
- 5 exploitants agricoles l'exploitent par le pâturage bovin et plus rarement, la fauche.
- Le maintien d'une agriculture extensive, avec peu de fertilisation, semble le gage de la conservation des milieux présents ici.



## Habitats d'intérêt communautaire

-  Prairie maigre de fauche de plaine
-  Pelouse sèche et faciès d'embroussaillage
-  Formations à genévriers sur landes ou pelouses calcaires
-  Aulnaie Frênaie alluviale
-  Eau à végétation à Charas



6510-3 : Prairie maigre de fauche de basse altitude

- 6210-6 pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement - Mésobromion (Orchidées)
- 5130-2 : Formation à Genévriers sur landes ou pelouses calcaires

91E0 : Aulnaies Frênaies alluviales avec saules Blancs

3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

**Habitat d'espèces** : Boisements et alignements d'arbres feuillus âgés pour les insectes (**Lucane cerf volant et Grand capricorne**) Landes pour les papillons (**Azuré du serpolet et Damier de la Succise**)

# Une grande diversité d'orchidées



**Orchis morio**

©J-M PARDE



**Ophrys sphegodes**

©J-M PARDE



**Orchis  
militaris**



**Orchis ustulata**



**Ophrys insectifera**

# Les orchidées : les reines de la coopération



- Elles ont besoin de l'association avec des champignons (mycorhizes) pour germer puis se nourrir

Ce sont les insectes qui garantissent leur reproduction, d'où les ruses qu'elles déploient pour les attirer



# Les espèces



- Les espèces d'intérêt communautaire recensées avant le lancement du DOCOB étaient des insectes liés aux vieux arbres :

- **Lucane cerf volant**
- **Grand Capricorne**

Depuis, à l'occasion de la réalisation du DOCOB et des suivis naturalistes sont venus s'ajouter 2 papillons (annexes 2 et 4 de la Directive Habitats):

- **Azuré du serpolet**
- **Damier de la Succise**



©J-M PARDE

**Lucane cerf-volant**



©J-M PARDE

**Azuré du serpolet**



© J-P MARY

**Grand capricorne**



© J-P MARY

**Damier de la Succise**



# La longue vie des insectes du bois



- ▶ Lucane comme Grand capricorne ont des cycles de vie très particuliers de 5 à 8 ans.
- ▶ La femelle pond sous l'écorce d'arbres déjà vieux, le plus souvent des chênes pour le Lucane. La larve va se développer en se nourrissant de bois mort pendant 3 à 5 ans. Sa forme adulte atteinte, l'insecte va sortir pour une vie aérienne de quelques semaines. Sa reproduction assurée, il meurt.

# Bilan du cycle d'animation 2018- 2020



- Animation du site : sorties, fourniture de fiches, accueil de groupes...
- Contractualisation
  - MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques)
  - Contrat Natura

# Animation Sensibilisation



## Grand public

➤ Les ventes des fiches découverte sur le sentier continuent

➤ Sensibilisation des promeneurs et randonneurs

➤ 22 août 2019 : Sortie découverte faune et flore du site, sur le nouvel itinéraire de randonnée (8 participants)

➤ Pas de sortie en 2020



# Accueil d'étudiants et scolaires



- Mois de mai : Visite du site avec les étudiants de l'ENSAT et présentation de Natura 2000.
- Cette sortie est devenue annuelle pour cette école.



# Journée d'intégration des 6<sup>e</sup> sur le site

- Début septembre, à chaque rentrée, visite du site avec les classes de 6<sup>e</sup> du collège ;



# Les Journées du Boulonnais

- Stand Natura tenu lors de cette foire qui a réuni 5000 visiteurs, lors de sa dernière édition en septembre 2019



Des participants au jeu organisé sur le stand, un quizz sur le site Natura 2000. Trois gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses ont reçu des lots provenant des stands de producteurs locaux

# Contractualisation



- Deux possibilités d'actions financées dans un site Natura :
- Sur des parcelles **non agricoles**, possibilité de signer un **Contrat Natura**
- Sur des parcelles **agricoles**, possibilité de signer une **MAEC** (si présence d'habitats d'intérêt communautaire à responsabilité régionale)

Dans les deux cas, la **durée d'engagement est de 5 ans.**

**Parcelles engagées 31/12/2018**

 Parcelles engagées en MAEC

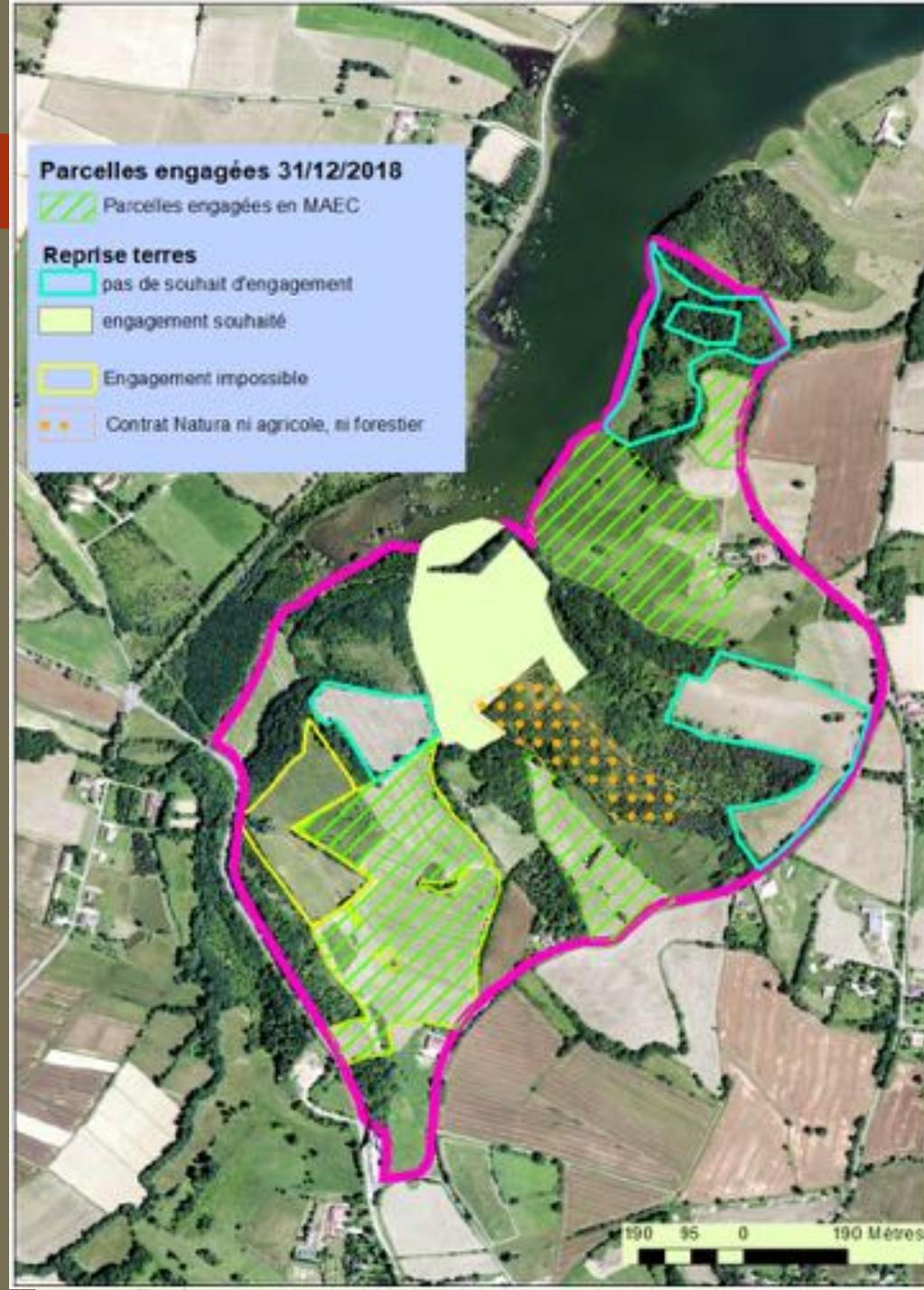
**Reprise terres**

 pas de souhait d'engagement

 engagement souhaité

 Engagement impossible

 Contrat Natura ni agricole, ni forestier

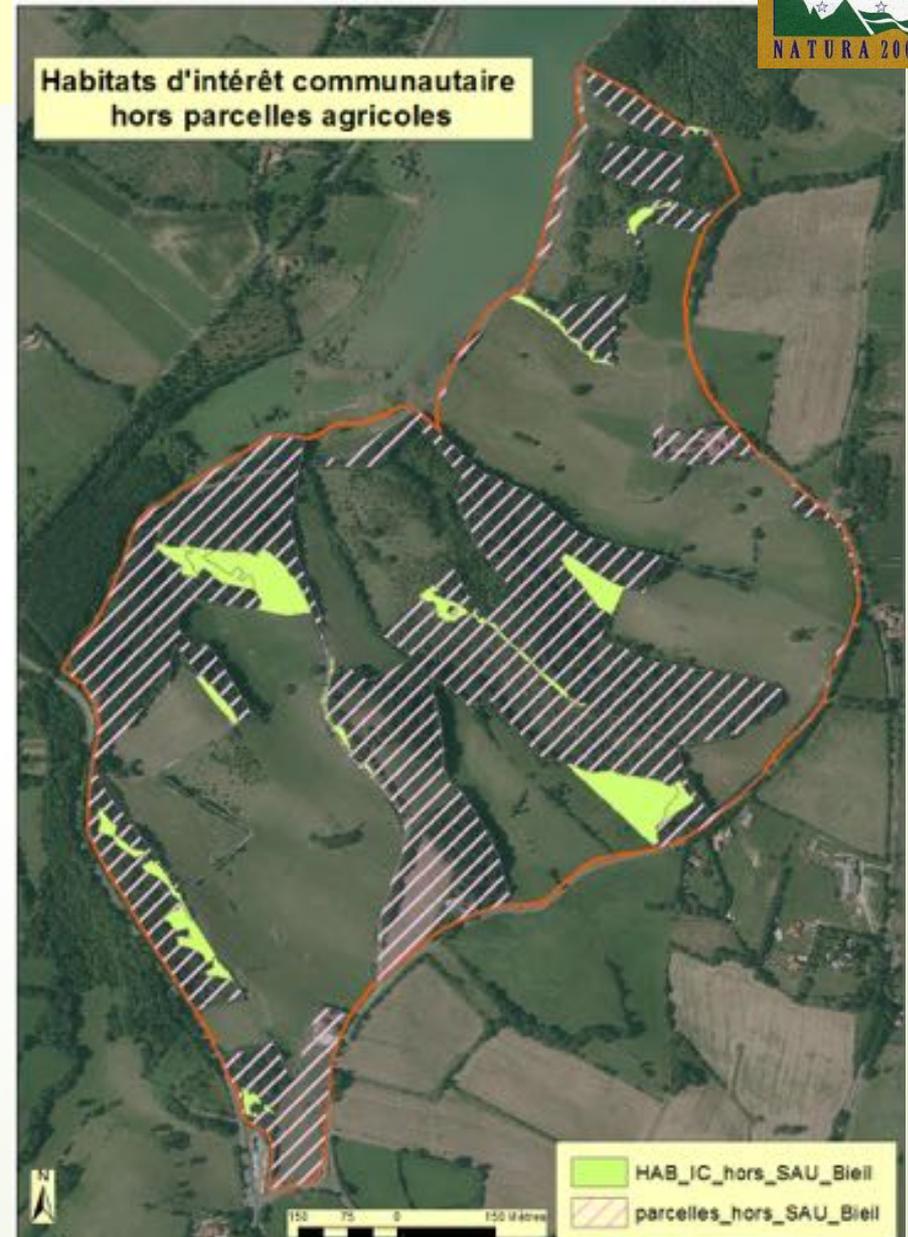


Eléments engagés  
au 31/12/2018

# Contrats Natura



- **Sur les parcelles non agricoles**, si elles abritent des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire, possibilité de bâtir un plan de gestion et de programmer des interventions (travaux de restauration ou d'entretien)
- Après validation des travaux par la DDT
- Financement des opérations de 80 à 100 %
- Part non agricole : 40 % de la surface du site





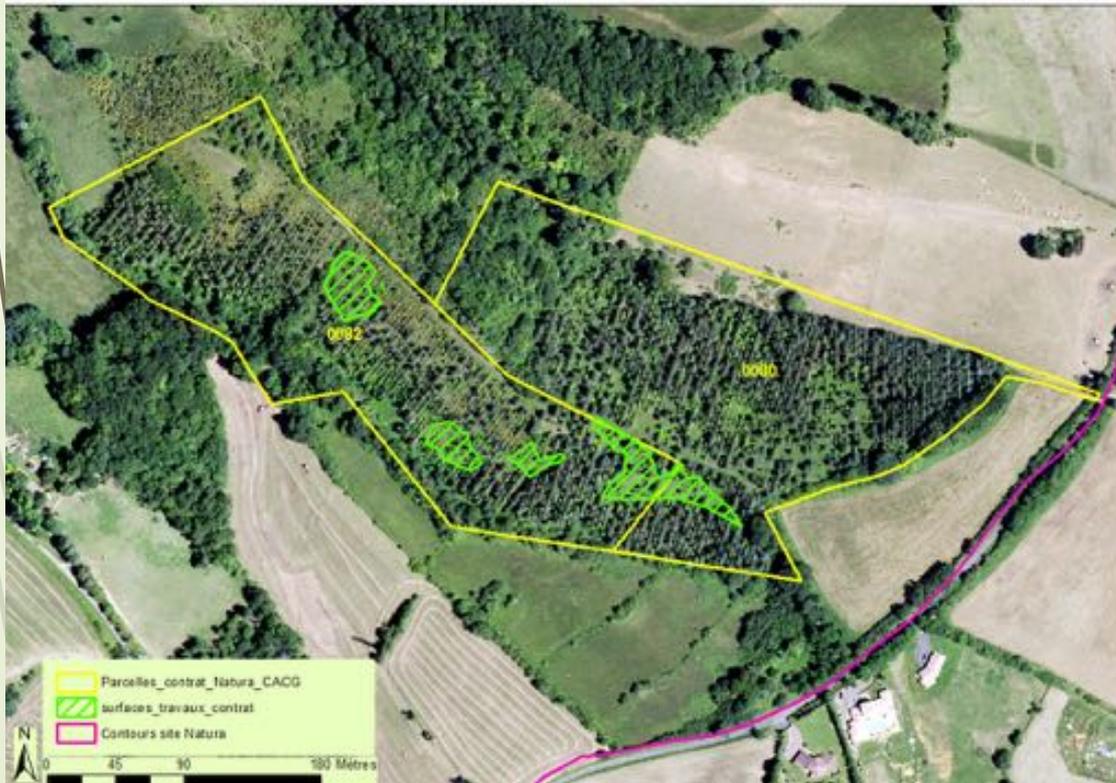
# Un Contrat Natura signé en 2017

- La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a signé ce contrat
- Objectif : réouverture de milieux pour favoriser la présence de l'Azuré du serpolet et des habitats de pelouses d'intérêt communautaire
- Parcelles concernées : anciennes plantations n'ayant pas réussi

Les parcelles concernées :  
parcelle en haut de coteau, au sud du chemin de découverte du site, présentant des zones où les arbres sont absents ou très petits



# Les actions réalisées



- Le chantier initial de débroussaillage et bûcheronnage a été réalisé en décembre 2017
- Entretien en 2019
- Dernier passage d'entretien programmé dans les prochaines semaines

Surface concernée par le contrat : 0,4 ha

# Etat initial des clairières



# Après première phase de travaux



Projet tutoré  
Etudiants du BTS Gestion et Protection de la Nature  
(Campus Saint-Christophe Masseube)

- Missions : travail sur le Damier de la Succise, l'Azuré du Serpolet et le Grand Nègre des bois ; recherche d'indices de présence, recherche de fourmilières et de plante hôte
- Organisation de chantier de débroussaillage pour entretenir l'ouverture du milieu



## Cycle vital de l'Azuré du serpolet

Une femelle pond ses œufs isolément sur des inflorescences de serpolet.

Durant leurs 2 premiers instars, les chenilles rongent le serpolet.

L'Azuré du serpolet vole en juin-juillet.

Des fourmis sèchent le 4<sup>e</sup> instar avant de l'emporter. Les chenilles rétractent le tige dans le trou ce qui rend le repas plus facile.

Chenille (4<sup>e</sup> instar) emportée dans le fourmilier

Le fourmilier séche la chenille et l'emporte dans le fourmilier.

Après l'éclosion, l'œuf est emporté par les fourmis vers le 4<sup>e</sup> instar.

3 mois à l'air libre.  
9 mois dans le sol avec des fourmis

Pour exister, l'Azuré du serpolet a besoin de la présence de plante hôte serpolet, origan... et de celle des fourmis



# Interventions en 2019 et 2020

- Recherche, repérage et marquage des fourmilières ,
- Chantier de débroussaillage manuel



29 fourmilières repérées et  
marquées



# MAEC (Mesures agro- environnementales et climatiques)



Un PAEC (Programme agro-environnemental et Climatique) a été élaboré pour 2017 et 2018 et déposé par la Commune.

Il contient toutes les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) proposées aux exploitants du site.

Il a été mis à jour, pour 2018 et prolongé en 2019

## Mesures souscrites les dernières années

- Gestion de pelouse sans fertilisation
- Absence de fertilisation et retard de fauche
- Retard de fauche au 25 juin, au 30 juin
- Amélioration de la gestion pastorale
- Entretien de haies
- Entretien des mares



# Des engagements signés

- **2018** : Un exploitant a souhaité renouveler ses engagements sur ses prairies (12 ha) et sur une mare. Mais comme toutes ses parcelles sont engagées en Bio, il n'a pu signer une MAEC car les 2 dispositifs ne sont pas compatibles.
- Un exploitant déjà engagé a repris de nouvelles terres et a souhaité s'engager mais la date du 15 mai était passée
- **2019** : Cet exploitant déjà engagé a récupéré une parcelle supplémentaire et s'est engagé sur une mesure d'amélioration de la gestion pastorale avec absence de fertilisation.

# Engagements en MAEC au 31/12/2020



Réalisation: AREMIP  
Sources: BDORTHO, DOT31,  
AREMIP

140 70 0 140 Mètre

## Éléments engagés en MAEC à ce jour

### **Bilan au 31/12/2020 :**

18,81 ha sont engagés sur le site sur 58,32 ha déclarés à la PAC :

**➔ 32 % de la SAU engagés**

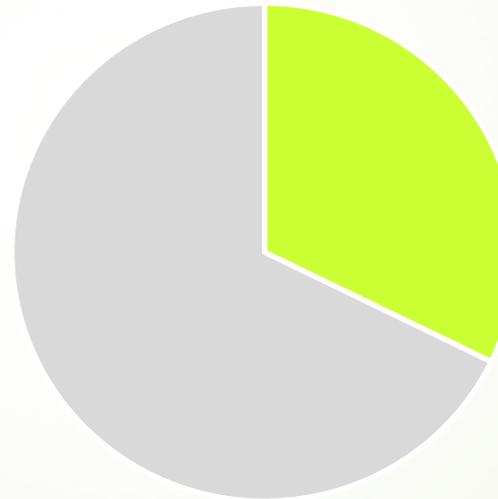
15,17 ha d'habitats IC engagés sur 48,32 ha d'habitats IC sur le site

**➔ 31,4 % de la surface d'habitats IC est engagée**

# Surface agricole engagée en MAEC :

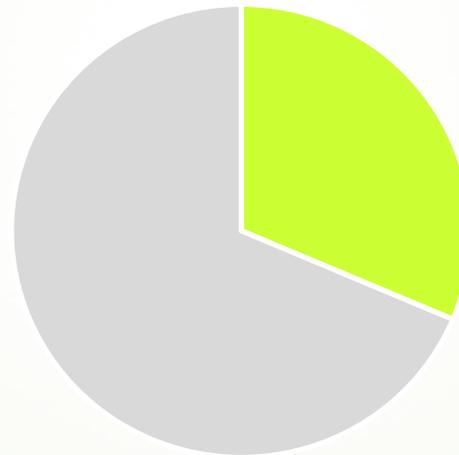
**32 % de la SAU  
en MAEC**

Surface  
agricole hors  
MAEC



Surface  
agricole en  
MAEC

# Habitats d'intérêt communautaire (IC) et MAEC



**Habitats IC en  
MAEC**

**31,4%**

**Habitats IC  
hors MAEC**

■ 1 ■ 2



A ce jour, sur les 5 exploitants agricoles présents actuellement sur le site,

- 1 est engagé dans des MAEC à la fin 2020
- 1 est engagé en Bio et ne peut donc pas signer de MAEC
- 1 a repris des terres en 2017, sans demande d'engagement pour le moment
- 1 a repris les terres de son père qui n'avait pas souhaité s'engager.
- 1 n'a pas d'habitat d'intérêt communautaire sur sa parcelle



# Mesures en cours

- Amélioration de la gestion pastorale
  - Gestion de pelouse sans fertilisation
  - Absence de fertilisation et retard de fauche
- 



# Baisse des surfaces engagées

- Baisse de 53% à 32 % des surfaces agricoles engagées.
  - Un seul exploitant engagé
  - Un autre a sa parcelle engagé en Bio comme l'ensemble de son exploitation ; mais cela ne l'engage pas dans sa gestion de la parcelle vis-à-vis de l'intérêt naturaliste
- 
- Dès qu'il sera possible de déposer un PAEC, il sera important de mener des démarches auprès des 2 autres exploitants afin de revenir à un meilleur au niveau d'engagement.



# Et demain ?

- Poursuite de l'animation :
  - Organisation d'un évènement autour du 21 mai (Journée européenne Natura 2000)
  - Accueil de scolaires
  - Sorties de découverte
  - Restauration du panneau du sentier
  - Bulletin d'information
  - Participation aux évènements locaux
  - Mise au point d'un site internet dédié ou mise à jour d'une page dédiée sur le site de la Mairie

## Et demain ?

- Pas de possibilité d'engagement en MAEC (fin des PAEC en attendant nouvelle programmation)
- Suivi du contrat Natura
- Suivi de l'état des parcelles engagées dans le passé
- Observations de l'Azuré du serpolet en période de vol
- Veille environnementale



Désignation pour la  
Présidence du  
Comité de Pilotage



Désignation pour la structure  
porteuse de l'animation



# Appel à candidatures

Désignation de la structure porteuse du site

Élection du/de la Président.e. de COPIL

## Rôle de la structure porteuse

- Assure le suivi et la mise en œuvre du DOCOB (Document d'Objectifs) du site
- Prépare les réunions du COPIL et en assure le secrétariat
- Porte la réalisation de l'animation (en régie ou par recours à la sous-traitance)
- Sollicite les financements nécessaires à l'animation

**Désignation de la structure porteuse de l'animation  
uniquement par les représentants des collectivités et leurs  
groupements**

## Rôle du Président de COPIL

- Préside et pilote le COPIL
- Appuie et accompagne la structure animatrice
- Porte la politique Natura 2000 sur le territoire

**Élection du Président de COPIL uniquement par les représentants des collectivités et leurs groupements**



Les désignations concernent le site Natura 2000 « Côtes de Bieil et de Montoussé »

Élection de la structure porteuse du site

Présentation des candidatures

Commune de Boulogne sur Gesse

Lancement du vote

Élection du/de la Président.e de COPIL

Présentation des candidat.e.s

Mme CAUBET Fabienne adjointe au maire

Lancement du vote



**Merci de votre attention**

Mairie de Boulogne sur Gesse - 31350



**AREMIP**

**Action Recherche  
Environnement  
Midi-Pyrénées**